

## Conditions générales du TPV printanier et estival



**En s'inscrivant aux TPV printanier et estival 2023, les participantes et participants déclarent avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de l'organisateur ainsi que le règlement.**

### Participation

Le participant(e) décide de participer au TPV par lui-même et sous son entière responsabilité. Il/elle décharge l'organisateur de tous problèmes qui peuvent survenir avant le départ, pendant et après sa participation.

### Santé

Le participant(e) atteste qu'il/elle est en bonne santé, bonne condition physique et qu'il/elle est apte à faire du sport et à gérer son effort sur une distance de 10km. En cas de fatigue, fièvre ou autre, s'abstenir de prendre le départ à la course. En renonçant à participer, vous prenez soin de vous et vous protégez les autres.

Il est conseillé de courir avec votre bouteille d'eau, porte-gourde ou camelbak et de bien s'hydrater avant, pendant et après la course. Durant la course, en cas malaise, d'épuisement, de douleurs ou autres, s'arrêter de courir et demander de l'aide aux bénévoles ou coureurs.

Chaque participant(e) est responsable de sa santé.

### Règles sanitaires en cas de retour du Covid ou autres

Le participant(e) respecte les règles et consignes sanitaires imposées par l'**OFSP** qui seraient en vigueur au moment de chaque course.

### Parcours

Le participant(e) reste sur le parcours durant toute la course. Il ne coupera pas n'importe où. En cas d'abandon durant la course, il avisera soit un bénévole sur le parcours ou un autre coureur qui préviendra l'organisateur à l'arrivée. Le participant peut aussi aviser directement l'organisateur au

**079-319.25.66**. Le service médical est à votre disposition durant la course. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de problèmes, accidents et autres.

### Assurances de chacun (e)

En s'inscrivant, le participant(e) atteste qu'il/elle a ses propres assurances RC accident, maladie, vol, et au L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, évacuation, séjour hospitalier, dégâts, vols, dommages et autres du participant(e) et tous dommages et dégâts à l'égard des autres coureurs, spectateurs(trices) et des tiers avant, pendant et après la course.

### Annulation - Assurance

Si le participant(e) ne prend pas le départ en cas d'empêchement pour raison médicale, professionnelle, d'indisponibilité et autres, avec ou sans certificat médical, il/elle ne pourra réclamer aucun remboursement de sa finance d'inscription ou ni report à une autre course.

**L'assurance annulation** qui est proposée par Datasport lors de l'inscription, est une assurance qui couvre le coureur pour maladie et accident. Il/elle devra envoyer par mail un certificat médical directement à l'assurance. **Cette assurance ne fonctionne pas en cas d'annulation de la manifestation.**

### Modifications – annulation

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent de modifier à tout moment les parcours, les positions des ravitaillements, les points chronométriques, les horaires de départ, de mettre en place un itinéraire de déviation ou de l'annuler.

Si le TPV 2023 devait être annulé pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur ou pour justes motifs légaux, en fonction des circonstances ce dernier pourra décider, après analyse, de choisir entre une ou plusieurs compensations à proposer aux participants(es) telles que : soit la substitution à un autre évènement pour le même prix, soit le report à une date ultérieure, soit un remboursement partiel de la finance d'inscription.

### **Consigne objets de valeur**

Une consigne est à disposition à la distribution des dossards. Ne laissez aucun objet de valeur dans les sacs. Les vestiaires ne sont pas surveillés. En cas de vol, perte, l'organisateur décline toute responsabilité.

### **Dossard**

Le dossard personnel n'est pas transmissible à une autre personne. En cas d'accident, de dommage ou tous autres problèmes qui surviennent en cas de transmission d'un dossard, la personne qui l'aura transmis supportera l'entière responsabilité et en assumera les frais. Le participant qui aura couru à la place de la personne inscrite sera disqualifié et n'apparaîtra pas au classement.

### **Droit à l'image**

Le participant(e) autorise l'organisateur à utiliser son image et sa prestation sportive : photos, films, vidéos, drone, télévision et autres en vue de toute exploitation et diffusion sur tous supports : site internet, télévisions, Facebook, Instagram, bandes annonces, publicités, livres, magazines et autres sans droit à une contrepartie financière. Le participant(e) peut envoyer son opposition écrite par courrier ou par e-mail directement à l'organisateur.

### **Protection des données**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par son inscription, le participant autorise la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes de départ et de classement de la manifestation.

Pour l'inscription et la réalisation des résultats, les participants doivent obligatoirement fournir son nom, prénom, l'année de naissance, adresse, n° de téléphone ainsi que l'adresse électronique.

Le participant(e) autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec l'événement et les autres événements organisés par l'organisateur.

Le participant(e) qui inscrit une ou plusieurs autres personnes à la manifestation, assume l'entière responsabilité en cas de problème et se porte garant pour ces autres personnes qui lui ont donné l'autorisation d'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème.

L'organisateur se réserve le droit, sauf opposition écrite du participant, de transmettre ses coordonnées aux sponsors.

Le participant(e) peut envoyer son opposition écrite par courrier ou par e-mail directement à l'organisateur.

### **Fair-Play – Respect**

Le participant(e) s'engage à respecter la nature et à déposer les déchets, gobelets dans les conteneurs à disposition avant, pendant et après la participation. Il ne jettera pas le masque ou des déchets dans la nature. Il/elle respectera la distanciation, ne collera pas ou ne bousculera pas les autres personnes sur le parcours, aux ravitaillements, au départ et arrivée. Il portera assistance à toute personne en cas de problème. Il ne trichera pas sur son année de naissance.

### **Merci et bonne course.**

Tour du Pays de Vaud – RBO Organisations Sàrl

Tél. 021 – 806 25 49 - [josette@bruchez-organisations.com](mailto:josette@bruchez-organisations.com)